Commune de GESVES

AVIS

PERMIS UNIQUE

Relatif à l'introduction d'un recours contre une décision sur une demande de permis unique (A.G.W. 4 juillet 2002, art. 51)

Le Bourgmestre informe la population de l'introduction auprès du Gouvernement wallon d'un recours contre la décision du Collège communal/des fonctionnaires technique et délégué⁽¹⁾ du 02/10/2023 portant octroi/refus⁽¹⁾ d'un permis unique à

ENECO WIND BELGIUM SA demeurant Chaussée de Huy, 120 Bte A à 1300 Wavre,

pour un établissement sis rue de Limoy à 5100 Namur/Andoy;

et ayant pour objet: Construire et exploiter 2 éoliennes d'une puissance unitaire maximum de 4,28 MW et tous les auxiliaires

Quiconque peut consulter ce recours à l'Administration Communale de Gesves les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et le mercredi de 14h00 à 19h30 sur rendez-vous auprès de Madame Carine Lissoir — tel 083/670.211 carine.lissoir@gesves.be .

Le présent avis sera affiché du 23/11/2023 au 12/12/2023.

Le recours n'est pas suspensif de la décision attaquée.

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier conformément aux dispositions du titre I^{er} de la partie III du Livre I^{er} du Code de l'Environnement.

A Gesves, le 22/11/2023

La Directrice Générale,

Marie-Astrid HARDY

Le Bourgmestre,

Martin VAN AUDENRODE

(1) Biffer la mention inutile.